

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE
(Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MAI 2010

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil dix, le onze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-neuf avril deux mil dix, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

Etaient présents : Mme FISCHER, 1^{er} Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ (arrivée à 20 h 20), Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ, LANZ, LASSERRE de ROZEL, Mme LENOIR, M. MOUGENOT, Mme MÜHLMANN, M. RICHARD, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mmes COQUERELLE, LAFAYE, M. ARINI, Mme CLAIREAUX, M. AYARI, Mme CHAHID, M. ROURE, Mmes HURTAULT, LECHARNY, M. GUILLARD, Mme MERIC, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; MM. SOMMA, COLSON, AESCHLIMANN, Mmes DELAMARRE, AESCHLIMANN, RAUSCHER, ESCLATTIER, M. BOUTIFFARD, Mmes CHAVINIER, BOURDIER-CHAREF, MM. DJEDOU (arrivée à 20 h 20), DECHENOIX, Conseillers Municipaux.

Avait donné mandat : Mme RICHARD ALAOUI, C.M.D. à Mme BAILLET, M.A. ; M. CAILLET, C.M. à M. BOUTIFFARD, C.M. ; M. DIAS, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.

Absent : M. DJELLAB, C.M.D.

*

* *

- DESIGNER M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

*

* *

LE CONSEIL,

- APPROUVE le procès-verbal de la Séance du Conseil Municipal du 25 mars 2010.

*

* *

LE CONSEIL,

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE, par un vote à bulletin secret, du non maintien dans leurs fonctions de Maire-adjoint de M. LEBLOND, de Mme CHAPUIS et de M. MOUGENOT.
- ACCEPTE la proposition de suspension de Séance pour permettre le dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.
- PROCEDE à l'élection de trois nouveaux Maire-adjoints par un vote à scrutin secret.

Sont proclamés élus, en qualité de :

16^{ème} ADJOINT : M. GUILLARD

17^{ème} ADJOINT : Mme LAFAYE

18^{ème} ADJOINT : M. ROURE

- FIXE le montant des indemnités de fonctions à allouer au Maire, aux Maire-Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués.
- DESIGNER au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste sept membres pour siéger au sein de la Commission Communale de désignation des candidats aux logements sociaux dont la Ville est réservataire :

Sont élus :

- Mme CARRIER
- M. LASSERRE DE ROZEL
- Mme COQUERELLE
- M. GOMEZ
- Mme HURTAULT
- Mme CHAPUIS
- M. CAILLET

- DESIGNÉ au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des Conseils Consultatifs des Quartiers Centre, Grésillons et Hauts d'Asnières :

Sont élus :

QUARTIER CENTRE :

- Mme COQUERELLE
- Mme LÉCHARNY
- Mme BAILLET
- Mme ESCLATTIER

QUARTIER GRÉSILLONS :

- M. ROURE
- M. GUILLARD
- Mme BOURDIER-CHAREF
- Mme CHAPUIS

QUARTIER DES HAUTS D'ASNIÈRES :

- M. DJELLAB
- M. BÉRARD DE MALAVAS
- M. BABÉ
- Mme CHAVINIER

- DESIGNÉ, au scrutin secret et majoritaire les représentants du Conseil Municipal pour siéger :

. à la Commission Paritaire des Marchés d'Approvisionnement :

- TITULAIRES :* - Mme CAM
 - Mme MÉRIC
 - Mme CARRIER
 - Mme CLAIREAUX
 - M. GUILLARD

. au Syndicat mixte des Hauts d'Asnières-sur-Seine :

- TITULAIRES :* - M. PIETRASANTA
 - Mme FISCHER
 - Mme LENOIR
- SUPPLEANTS :* - M. GOMEZ
 - Mme CARRIER
 - M. BABÉ

. au Conseil des écoles maternelles :

- MICHELET :
TITULAIRE : M. BÉRARD DE MALAVAS

- REJANE :
TITULAIRE : M. GUILLARD

. au Conseil de l'école privée Sainte-Agnès :

- TITULAIRE :* Mme FISCHER

. au Conseil de l'école privée Montalembert :

- TITULAIRE :* M. DANLOS

. au Conseil d'administration du Collège François-Truffaut :

- TITULAIRES :* - Mme LÉCHARNY
 - Mme RICHARD ALAOUI
 - M. LANZ
- SUPPLEANTS :* - Mme BITTON-COHEN
 - Mme BAILLET
 - M. RICHARD

. au Conseil d'administration du Lycée Auguste-Renoir :

- TITULAIRES :* - M. JEHANIN
 - Mme MÉRIC
 - Mlle ZIANE
- SUPPLEANTS :* - M. TESSIER
 - Mme CAM
 - M. BÉRARD DE MALAVAS

. au Conseil d'administration du Lycée d'enseignement professionnel Prony :

TITULAIRES : - Mme CAM
- M. JEHANIN
- M. GUILLARD

SUPPLEANTS : - M. ROURE
- Mlle ZIANE
- Mme CLAIREAUX

. à l'Assemblée Générale du GIP "Mission locale Asnières-sur-Seine/Villeneuve-la-Garenne" :

TITULAIRE : M. ROURE

. au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Courbevoie – Neuilly-sur-Seine :

TITULAIRE : M. PIETRASANTA

*

* *

LE CONSEIL,

DEMOCRATIE LOCALE

- DECIDE de créer un Conseil Economique et Social Local, nouveau lieu de démocratie active et de participation citoyenne et
DECIDE d'en approuver la charte constitutive.

*

* *

LE CONSEIL,

PETITE ENFANCE

- AFFIRME sa volonté de garantir la pérennité de la qualité du service public de la Petite Enfance sur la Ville d'Asnières-sur-Seine et
S'ENGAGE à chercher par tous moyens à augmenter les capacités d'accueil de la Petite Enfance pour répondre aux vrais besoins et aux difficultés croissantes des familles et
DEMANDE le retrait du projet de modification du décret du 20 février 2007, tendant à remettre en cause la qualité de l'accueil, la sécurité des enfants et les conditions de travail des professionnels.

*

* *

LE CONSEIL,

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2009 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "FOOTBALL CLUB D'ASNIERES".
2. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2009 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "ASNIERES PATINAGE".
3. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2009 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "ASNIERES HOCKEY CLUB".
4. à 9. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
10. PREEMPTION DE LA PROPRIETE BATIE SISE 252 AVENUE DES GRESILLONS DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE, FRANCE TELEVISION, LA SOCIETE PMP ET LA SOCIETE FRANCOFOLIES.
12. à 20. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
21. FIXATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX DROITS D'ENTREE DU CIMETIERE DES CHIENS POUR 2011.
22. à 27. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
28. MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES AU PROFIT DE L'INSTITUTION SAINTE-GENEVIEVE.
29. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE LA PATINOIRE MUNICIPALE D'ASNIERES-SUR-SEINE AU PROFIT DU THEATRE DE GENNEVILLIERS.
30. BAIL DE LOCATION DES LOCAUX MIS A LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE MEDICO-PSYCHOPEDAGOGIQUE "GASTON BERGER" 26 RUE DES CHAMPS - AVENANT N° 1.
31. à 42. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
43. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX EN FAVEUR DU CLUB DE FOOTBALL DU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES.
44. FIXATION DES TARIFS DE DROITS DE PLACE POUR LES EXPOSANTS, ARTISANS ET COMMERÇANTS PARTICIPANT A LA FETE DU PRINTEMPS LES 26, 27 ET 28 MARS 2010 DANS LE SQUARE DU MARECHAL JOFFRE A ASNIERES-SUR-SEINE.
45. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SOUTIEN AUX CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX.
46. à 60. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.

61. SIGNATURE AVEC LE BAILLEUR FRANCE HABITATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUÉ 1 AVENUE DU DOCTEUR FLEMMING, EN VUE DE L'INSTALLATION DE "LA MAISON DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DES HAUTS D'ASNIERES".
62. à 79. CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.

*

* *

LE CONSEIL,

URBANISME

- CONSTATE la désaffectation d'une partie des parcelles F n° 211 et n° 280 qui ne sont plus utilisées pour accueillir les commerces du marché des Quatre Routes et
DECIDE de prononcer le déclassement de ces parcelles.

- DECIDE de vendre à la Société ICADE CAPRI les parcelles cadastrées section F n°s 19, 211, 218, 219, 273, 280 et 288 pour un montant de 2 770 000 € H.T. Cette vente permettra de lancer la réalisation de l'opération de requalification du secteur des Quatre Routes.

- DECIDE de recourir à l'expropriation en cas de refus d'une cession à l'amiable des 4 lots de copropriété n°s 125, 153, 138 et 173 appartenant à la SCI OMI se situant dans le périmètre du projet de restructuration du centre commercial des Mourinoux qui comprend également l'implantation d'un équipement public destiné à accueillir la Maison des Femmes et la requalification du parking en sous-sol (angle des rues Henri-Poincaré et des Mourinoux).

DECIDE de solliciter du Préfet des Hauts-de-Seine l'ouverture des enquêtes publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire et

DECIDE de désigner la Société IMMOBILIERE 3 F comme bénéficiaire de la procédure d'expropriation.

- DECIDE d'approuver le principe de déclassement d'une partie du terrain cadastré A n° 339 et qui sera affecté à la résidentialisation de l'immeuble des Anémones,
DECIDE d'acter le principe de sa cession à la Société OGIF qui réalisera l'opération de résidentialisation de cet immeuble et l'AUTORISE, dans ce cadre, à déposer une demande d'urbanisme.

- DECIDE de vendre deux pavillons situés 232 rue du Ménil et 13 avenue Saint-Joseph selon le principe de la vente notariale interactive et DECIDE de fixer la mise à prix de ces deux ventes respectivement à 700 000 € et 300 000 €

- DECIDE de vendre à la SA d'HLM FRANCE HABITATION la partie de la parcelle cadastrée section A n° 339 pour un euro symbolique en vue de la résidentialisation de l'immeuble des Eglantines.
- DECIDE d'approuver une convention avec l'OPDH 92 pour la démolition concertée de différents immeubles.

L'OPDH 92 démolira en même temps que la Résidence des Gentianes le pavillon de gardien du stade Léo Lagrange qui est une propriété communale, située à proximité de la Résidence les Gentianes. La Ville, en contrepartie, effectuera la démolition du pavillon situé 128 bis avenue de la Redoute, propriété de l'OPDH 92 en même temps que celle du pavillon communal sis 128 avenue de la Redoute.

*

* *

LE CONSEIL,

HABITAT

- PREND ACTE du bilan pour l'année 2009 des travaux de la Commission communale de désignation des candidats aux logements sociaux de la Ville d'Asnières-sur-Seine.
- DECIDE d'octroyer une subvention pour surcharge foncière de 40 000 € à la SA d'HLM OSICA pour l'acquisition en VEFA de 6 logements supplémentaires en PLS/PLUS/PLAI aux 21 initialement prévus rue des Frères Chausson.
- DECIDE de modifier les délibérations du 24 novembre 2009 relatives à l'octroi de deux garanties d'emprunt au profit de la SA d'HLM FRANCE HABITATION au titre des opérations de réhabilitation des résidences « Asnières 01 » et « Asnières 03 » afin de préciser les caractéristiques des Eco-prêts « LS Rehab ».

*

* *

LE CONSEIL,

FINANCES ET MARCHES

- DECIDE d'exonérer de contribution foncière des entreprises les librairies labellisées « Librairie Indépendante de Référence » situées sur la commune d'Asnières-sur-Seine.
- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 12 000 € à l'association « les Amis du Baobab » pour la préparation du chantier international au Burkina-Faso auquel participeront 24 jeunes asniérois.

- DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché conclu avec AXA Assurances pour les prestations d'assurance de la flotte automobile de la Ville d'Asnières-sur-Seine, suite à la majoration de la prime de 9,9 %. Le montant de la prime s'établit désormais à 91 574,17 €.
- DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase et d'une aire d'évolution dans la ZAC Asnières Bords de Seine. Cet avenant porte sur la réalisation de travaux d'aménagement et d'amélioration des abords immédiats de cette zone pour un montant total de 41 906,97 € H.T.
- DECIDE d'attribuer à la Société PLASTIC OMNIUM le marché pour la location et la maintenance de conteneurs de collectes des ordures ménagères et le lavage de colonnes enterrées de collecte séparative. Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée totale de trois ans et d'un montant annuel minimum de 200 000 € H.T. et de 600 000 € H.T. maximum.
- DECIDE d'attribuer à la Société VALENTIN le marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de voirie (circulation douce) sur le boulevard Voltaire. Le montant du marché est de 275 802,30 € H.T.
- DECIDE d'attribuer à la Société J3 CONCEPT le marché à procédure adaptée pour la réhabilitation du gymnase Poincaré pour un montant de 529 122 € H.T.
- PREND ACTE de la communication de la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) conclus par la Ville d'Asnières-sur-Seine pour la période du 15 février au 31 mars 2010.

*

* *

LE CONSEIL,

POLITIQUE DE LA VILLE

- ATTRIBUE des subventions pour un montant total de 197 580 € à diverses associations et organismes partenaires au titre de leurs actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à savoir :
 - . APES
 - « Participation des habitants »..... 2 000 €,
 - . APTM
 - « Permanence au sein du Point d'Accès au Droit » 8 500 €,
 - . Centre Socioculturel Yannick Noah
 - « Favoriser la participation des habitants du Sud est d'Asnières » 10 000 €,
 - « Participer à l'accompagnement des enfants et des jeunes » 12 000 €,
 - « Soutien à la fonction parentale » 9 000 €,
 - « Médiation et Ateliers Socio-Linguistiques » 5 000 €,

. Club des Chardons	
- « <i>Accompagnement à la scolarité</i> »	2 000 €,
- « <i>Animation culturelle et sportive</i> »	8 000 €,
. Compagnie le Temps de Vivre	
- « <i>Empreintes 2010 Métissage</i> »	1 000 €,
. Conseil Famille Freycinet	
- « <i>Animations de quartier</i> »	4 000 €,
. Flamme	
- « <i>Jardin'Asnières</i> »	3 000 €,
. JM Boxing	
- « <i>Tremplin Boxe</i> »	1 500 €,
. Escale	
- « <i>Contre la précarisation des femmes victimes de violence</i> »	4 000 €,
. le Studio	
- « <i>Théâtre, classes à horaires aménagés</i> »	6 000 €,
. les Héliades	
- « <i>Expression libre au théâtre : la place de la femme dans la société</i> »	1 000 €,
- « <i>Spectacles à domicile</i> »	5 000 €,
. la Maison des Femmes	
- « <i>Lutte contre les exclusions : savoirs de base / Trait d'union, ACCF</i> »	2 500 €,
- « <i>Français Langue Professionnelle</i> »	7 000 €,
- « <i>Lutte contre les exclusions : optimiser la médiation et le vivre ensemble</i> » ...	27 000 €,
- « <i>Coordination linguistique locale</i> »	10 000 €,
. la Maison des Loisirs et de la Culture	
- « <i>Club sénior « Les amis des Hauts d'Asnières » »</i>	3 000 €,
- « <i>Soutien à la parentalité</i> »	5 000 €,
- « <i>Ateliers Socio-Linguistiques</i> »	5 000 €,
- « <i>Accompagnement à la scolarité</i> »	3 000 €,
- « <i>Tremplin Escalade</i> »	1 500 €,
. la Mission Locale	
- « <i>Ateliers d'expression orale et préparation des entretiens d'embauche</i> »	5 000 €,
- « <i>Contrat d'Accompagnement Territorial</i> »	5 000 €,
. Nouvelles Voies	
- « <i>Accompagnement administratif et juridique</i> »	15 000 €,
. Nubian Soul	
- « <i>L'Adou Festival</i> »	7 500 €,
. la Régie de Quartiers d'Asnières	
- « <i>Pôle informatique (Web City)</i> »	5 000 €,
- « <i>Bricothèque</i> »	5 000 €,
. Studio Mobile Gloria	
- « <i>Danse et musique traditionnelle</i> »	2 000 €,
- « <i>Rencontres estivales</i> »	1 000 €,
. Taekwondo Club d'Asnières	
- « <i>Tremplin Sport</i> »	1 500 €,
. UDAF	
- « <i>Permanences d'accueil : conflits familiaux</i> »	3 130 €,
. Ville Univers	
- « <i>Créer du lien social dans les quartiers Nord et Sud Est d'Asnières</i> »	1 450 €.

*

* *

LE CONSEIL,

VOIRIE

- DECIDE d'approuver une convention avec l'entreprise Fayolle pour la mise à disposition à titre temporaire et onéreux d'une partie du domaine public, rue de Bretagne, rue de l'Embranchement, rue du Maine, rue de l'Orne et rue du Chemin Vert dans le cadre des travaux d'aménagement du Lycée d'enseignement professionnel Prony. La durée de la convention sera de trois ans et les droits de voirie s'élèveront à 200 000 €.

- DECIDE d'approuver les objectifs en vue de l'aménagement urbain des abords de l'Hôtel de Ville, à savoir la création d'un parc de stationnement souterrain place Aristide Briand, la création d'un parvis urbain, le réaménagement du square Leclerc en y intégrant la rue Edmond Périer et la requalification de la rue H.G. Fontaine.

DECIDE de lancer une concertation sur ce projet qui se déroulera du 1^{er} juin au 31 août 2010.

- DECIDE d'approuver le principe de passation d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain de surface des abords de l'Hôtel de Ville,

DECIDE que la composition du jury chargé d'émettre un avis sur le choix du maître d'œuvre sera celle de la commission d'appel d'offres à laquelle seront adjoints des membres experts qualifiés en matière de maîtrise d'œuvre désignés par le Président du Jury

FIXE à 20 000 € T.T.C. le montant maximum des primes que pourront percevoir les candidats qui remettront des prestations conformes au règlement du concours

et

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention susceptible d'être perçue pour le financement de cet aménagement urbain.

*

* *

LE CONSEIL,

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- APPROUVE la modification du règlement communal d'assainissement portant sur le rejet des eaux pluviales sur le domaine public, dès lors qu'un dispositif approprié aura été aménagé.

- APPROUVE le programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement communaux pour l'année 2010 pour un montant total de 1 565 102,50 € H.T. et

AUTORISE le Maire à solliciter, pour leur réalisation, des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- APPROUVE le principe de revente aux particuliers qui le souhaitent de composteurs afin de limiter le volume des déchets organiques collectés et

DECIDE de fixer le tarif de vente de ces composteurs à 50 % du prix payé par la Ville pour la fourniture des composteurs.

*

* *

LE CONSEIL,

CULTURE

- DECIDE de créer une galerie d'art municipale virtuelle sur le site internet de la Ville afin de faire connaître les artistes asniérois auprès des internautes et

DECIDE d'approuver le Règlement Intérieur régissant son fonctionnement.

- APPROUVE le nouveau règlement intérieur des médiathèques municipales.

*

* *

LE CONSEIL,

AFFAIRES GENERALES

- DECIDE d'accorder la protection fonctionnelle de la Commune au Maire dans le cadre des procédures engagées par lui contre M. AESCHLIMANN et toute autre personne ayant participé à la réalisation des délits d'injure publique et de diffamation publique, suite à la publication de commentaires litigieux sur le blog de M. AESCHLIMANN les 5 et 6 février 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 3 heures.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs
intérieurs et extérieurs de la Mairie
le DIX-HUIT MAI DEUX MIL DIX*

LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE



Sébastien PIETRASANTA